



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO

Séance du 8 juillet 2026

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 23
- En exercice : 23
- Quorum : 12
- Présents à la séance : 17
- Qui ont pris part à la délibération : 20

Date de la convocation : 2 juillet 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX** et le **HUIT** du mois de **JUILLET**, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur **ROSSI Michel**, Maire de Ville-di-Pietrabugno.

Présents : MM. **ANDREI P. AGOSTINI-SALGE. CASANOVA S. COMTE I. FRANCESCONI M. GUAITELLA-PALMIERI C. GUAITELLA-TUSOLI C. MAGGIOTTI J. MARTINETTI F. NAPPI M. PETRI-GUASCO E. ROSSI M. SAVELLI J.M. SAVELLI M. SIMONI J. VALERY JN. VALLICIONI JF.**

Absents ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire
MINARD Elodie	FRANCESCONI Marie
PUSCEDDO Jeanne ép CALLIER	GUAITELLA-PALMIERI Corinne
RAFFAELLI Odile	VALERY Jean Noël

Absents excusés : GERIN Joseph. LEONETTI Iris. ROSSI Jean Philippe.

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que le quorum est atteint : **17** conseillers présents, **6** conseillers absents dont **3** ayant donné mandat de vote.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Monsieur **MARTINETTI Fabrice**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Les procès-verbaux des séances de **29 avril** et **5 juin 2026** sont lus et approuvés à l'unanimité

Délibération n° de-080726-063

Domaine : 7.5 Subventions

Rénovation énergétique et extension de l'école Kalliste – Demande de financement complémentaire auprès de l'Etat – Nouveau plan de financement

Le Conseil Municipal,

Considérant que le groupe scolaire Kalliste, aujourd'hui vieillissant et fortement énergivore, ne répond plus aux exigences de confort thermique et de performance énergétique, notamment au regard des épisodes de fortes chaleurs de plus en plus fréquents ;

Considérant que cette situation impacte les conditions d'accueil des élèves et des équipes pédagogiques et qu'il est nécessaire de poursuivre le projet de rénovation énergétique et d'extension des locaux afin d'améliorer les performances du bâtiment, d'adapter les espaces aux besoins du service public de l'enseignement et de répondre aux enjeux de la transition écologique ;

Considérant que, par délibération du 10 mars 2025, le Conseil municipal a approuvé le projet de rénovation énergétique et d'extension du groupe scolaire Kalliste ainsi que son plan de financement, pour un montant global de 3 389 078,20 € TTC ;



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

Séance du 8 juillet 2026

Délibération n° de-080726-063 (suite)

Considérant que, par délibération du 15 avril 2025, le Conseil municipal a approuvé un plan de financement modifié prévoyant une présentation de l'opération en deux tranches distinctes pour les modalités d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), conformément aux demandes des services de l'État ;

Considérant qu'à la suite de la révision, en octobre 2025, de la liste des dépenses éligibles par l'AUE, certaines dépenses initialement intégrées au volet « rénovation énergétique », notamment celles relatives au désamiantage ainsi qu'aux reprises de finitions intérieures (murs, sols et plafonds), ont été déclarées non éligibles à ce titre et reclassées dans le volet « aménagement / extension », portant le montant de ce dernier à 2 179 305,64 € (contre 1 672 137.17€ voté lors du conseil municipal du 15 avril 2025) ;

Considérant qu'au regard de ces ajustements et des incidences financières qui en résultent, la commune de Ville di Pietrabugno sollicite un soutien complémentaire de l'État afin de porter sa participation globale à 30 % du coût total de l'opération, dans le but de préserver l'équilibre financier de ce projet structurant pour le territoire, tout en respectant le plafond réglementaire de 80 % d'aides publiques ;

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le nouveau plan de financement de l'opération, établi au regard des évolutions financières intervenues, afin d'optimiser la mobilisation des financements publics, de sécuriser l'équilibre financier du projet et de permettre sa réalisation dans les meilleures conditions au bénéfice des élèves et de la communauté éducative.

Le plan de financement voté lors du Conseil Municipal en date du 15 avril 2025 était le suivant :

DEPENSES H.T.	RECETTES
3 389 078.20 € H.T	CDC (22.53%) : 763 492 € H.T
	ETAT (24.47%) : 829 414.51 € H.T
	CAB (5.90%) : 200 000 € H.T
	AUE (27.10%) : 918 356.05 € H.T
	AUTOFINANCEMENT : 677 815.64 € H.T (20% + avance TVA)

Par délibération du 15 avril 2025 approuvant le plan de financement global de l'opération de rénovation énergétique et d'extension du groupe scolaire Kalliste, la commune a sollicité une participation de l'État à hauteur de 24,47 %, soit 829 414,51 €.

Afin d'optimiser le financement de cette opération structurante et d'en garantir l'équilibre financier, il est proposé de solliciter une participation complémentaire de l'État de 187 308,95 €, représentant 5,53 % du coût global de l'opération.

Cette aide complémentaire porterait la participation totale de l'État à 30 % du coût total de l'opération, soit 1 016 723,46 €.



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

Séance du 8 juillet 2026

Délibération n° de-080726-063 (suite)

Le Conseil Municipal est invité à adopter le nouveau plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.	RECETTES
3 389 078.20 € H.T	CDC (22.53%) : 763 492 € H.T
	ETAT (30%) : 1 016 723.46 € H.T
	CAB (5.90%) : 200 000 € H.T
	AUE (21.28%) : 721 102.42 € H.T
	AUTOFINANCEMENT : 687 760.32 € H.T (20.29% + avance TVA)

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1/ **Décide** de valider le nouveau plan de financement de l'opération, prévoyant une participation complémentaire de l'État afin de porter le taux global de financement de l'État à 30 % du coût total de l'opération :

DEPENSES H.T.	RECETTES
3 389 078.20 € H.T	CDC (22.53%) : 763 492 € H.T
	ETAT (30%) : 1 016 723.46 € H.T
	CAB (5.90%) : 200 000 € H.T
	AUE (21.28%) : 721 102.42 € H.T
	AUTOFINANCEMENT : 687 760.32 € H.T (20.29% + avance TVA)

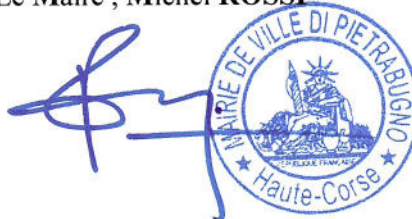
2/ **Charge** le Maire de veiller à l'exécution de la présente délibération qui sera affichée et publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Michel ROSSI

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Maire,*



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site de la Mairie : www.pietrabugno.com

Accusé de réception en préfecture
02B-212003537-20260708-de-080726-063-DE
Date de télétransmission : 15/07/2026
Date de réception préfecture : 15/07/2026